FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION POUR
LES DOMMAGES DUS
A LA POLLUTION PAR
LES HYDROCARBURES

ASSEMBLEE
15ème session
Point 10 de l'ordre du jour

FUND/A.15/7
29 juillet 1992

Original: ANGLAIS

NOMINATION DE MEMBRES SUPPLEANTS DE LA COMMISSION DE RECOURS

Note de l'Administrateur

1 A sa 14ème session, en octobre 1991, l'Assemblée a nommé les membres et les membres suppléants ci-après de la Commission de recours du FIPOL pour une durée de deux ans (document FUND/A.14/23, paragraphe 10):

Membres		Membres suppléants	
M. F D Berman	(Royaume Uni)	M. N Schuldt	(Allemagne)
M. N R Meemaduma	(Sri Lanka)	M. S Mittiga	(Italie)
M. H Bergaoui	(Tunisie)	M. S Kanazawa	(Japon)

2 En cas de démission d'un membre ou d'un membre suppléant, l'Assemblée procède à son remplacement pour la durée du mandat restant à courir (section IIc) du Règlement de la Commission de recours).

3 Depuis la 14ème session de l'Assemblée, l'Administrateur a été avisé de la démission de M. S Kanazawa (Japon) et de M. S Mittiga (Italie) de leurs fonctions de membres suppléants de la Commission de recours, en raison de leur transfert à des lieux d'affectation en dehors du Royaume-Uni. Conformément à la section IIc) du Règlement de la Commission de recours, M. Kanazawa et M. Mittiga ont été remplacés dans leurs fonctions à la Commission de recours par les personnes qui leur ont succédé dans leurs postes, à savoir M. Y Ono et M. E Conte, respectivement, en attendant que l'Assemblée procède à leur remplacement.

Mesures que l'Assemblée est invitée à prendre

4 L'Assemblée est invitée à procéder au remplacement des membres suppléants précités de la Commission de recours pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à la 16ème session de l'Assemblée en 1993.